



Espace pour parapher



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CHARLEVOIX-EST
MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE**

Baie-Sainte-Catherine, le 18 décembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine, tenue le 18e jour du mois de décembre 2019, à 10h00 à l'Édifice municipal Albert-Boulianne.

Sont présents et forment quorum Madame la conseillère Manon Foster et Messieurs les conseillers Albert Dallaire et Florent Tremblay sous la présidence de Monsieur Donald Kenny, maire.

Sont absents : Messieurs, Daniel Gaudreault, Guillaume Poitras et Yvan Poitras

Madame la directrice générale, Mariève Bouchard, assistait également à la séance.

1. Moment de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption des prévisions budgétaires 2020 et du programme triennal d'immobilisation 2020-2021-2022

DIVERS

4. Période de questions
 - a) Membres du Conseil municipal
 - b) Public
5. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance à 10H00

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Réso # 18712-19

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Foster et unanimement résolu par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADMINISTRATION

Réso # 18812-19

3. **Adoption des prévisions budgétaires et du programme triennal 2020-2021-2022**



ATTENDU QU' en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

Attendu qu'e les deux états comparatifs prévus à l'Article 176.4 du code municipal ont été déposés au conseil au moins quatre semaines avant que le budget ne soit adopté pour adoption;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, un délai jusqu'au 31 décembre 2019 pour préparer, adopter et transmettre le budget de l'année 2020;

ATTENDU QU' un avis public a été affiché au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget doit être adopté en vertu de l'article 956 du code municipal, soit le 4 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Albert Dallaire et résolu unanimement par la conseillère et les conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires de l'année 2020 ainsi que le programme triennal d'immobilisation 2020-2021-2022;

ARTICLE 1 DÉPENSES

Le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière 2020 et à approuver les sommes nécessaires, à savoir :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	208 861 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	92 945 \$
TRANSPORT	51 011 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	109 468 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	27 380 \$
LOISIRS ET CULTURE	9 940 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	6 650 \$
TOTAL DES DÉPENSES :	506 255 \$

ARTICLE 2 RECETTES

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes;

TAXES	393 706 \$
COMPENSATION	31 651 \$
TRANSFERT	53 875 \$
SERVICES RENDU	18 283 \$
IMPOSITION DE DROIT	6425 \$
INTÉRÊTS	1 600 \$
AUTRES REVENUS	715 \$
AFFECTATIONS	0 \$
TOTAL DES REVENUS :	506 255 \$



Espace pour parapher

ARTICLE 3 PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Pour prévoir les investissements à venir, le Conseil prévoit le programme triennal d'immobilisation suivant;

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2020-2022

Département		Réalisés			Prévisions						
		2018	2019	Description du projet	2020	Description du projet	2021	Description du projet	2022	Description du projet	
Administration	Édifice municipal	Dépenses		1 470 \$	PADM-0319 Mur salle électrique gymnase (706\$), PADM-0219 Achat de 2 chauffe-eau (776\$)	6 300 \$	PADM-0120 Éliminer l'amiante (6 300 \$)	10 000 \$	Plancher local 2 étage (10 000 \$)	16 165 \$	Crépi Édifice municipal (3980 \$), Réfection étage d'escalier Est(10 185 \$),
		Subvention									
	Salle Henri Paul Chamberland	Dépenses				1 500 \$	Pare-Glace (1500 \$)	23 750 \$	Renovation du batiments (23 750 \$)		
		Subvention									
	Stationnement et terrain	Dépenses	35 183 \$		24 787 \$ projet structurant + 7525 \$ municipalité + 1250 réclamation Jeux enfant + 1 626 \$ fond des parcs et des jeux	5 000 \$	abreuvoir 5000 \$				
		Subvention	(3 760) \$	(35 183) \$		(4 000) \$	Projet structurant 4000 \$				
Hygiène	TECC 2014-2018 (Projet Terminé)	Dépenses	89 000 \$	69 000 \$	Opération/section des valves servies et automation (transmetteur de pression) + relève						
		Subvention		(71 050) \$	TECC Revenus reportés de 2018						
	TECC 2019-2023	Dépenses				25 000 \$	Programmation 2019-2023, résiduelle automation				
		Subvention				(69 000) \$	TECC Revenus reportés de 2019	(25 000) \$	TECC Revenus reportés de 2020		
	Acquisition d'un conteneur faisant office de garage municipal (Projet terminé)	Dépenses	16 210 \$								
	Subvention	(13 710) \$	(2 500 00) \$								
	Formation OTUND	Dépenses		8 000 00 \$	Formation OTUND			8 000 \$	Formation Otund (8 000) + compagnonnage pour 2019 (2 000\$)	2 000 \$	Compagnonnage de 2020
		Subvention									
Aménagement	Montoneige Hors piste (Projet terminé)	Dépenses	8 573 \$	8 573 \$							
		Subvention	(7 158) \$	(4 772) \$	11 930 \$ EPRT						
	Chemin Fleuve & Fjord (Projet terminé)	Dépenses	34 708 \$	-94 892 \$	270 000 (DEC), 83 000 \$ (Capital = Nationale), 68 889 (EPRT)						
		Subvention	(298 733) \$	(230 867) \$							
	Projet entente des paysages - Pergola Projet 2020	Dépenses				7 500 \$	Pergolas				
	Subvention				(7 500) \$						
	Nouveau développement - Ouverture de terrain	Dépenses				3 000 \$	VCI-0120 Etude de soi				
		Subvention									
		Dépenses	148 491 \$	817 098 \$		48 300 \$		41 750 \$		18 165 \$	
		Subvention	(133 361) \$	(344 332) \$		(80 500) \$		(25 000) \$		- \$	
		Total	(174 870) \$	272 766 \$		(32 200) \$		16 750 \$		18 165 \$	

DIVERS

4. Période de questions

- a) Membres du Conseil
- b) Public

Réso # 18912-19

5. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Florent Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de lever la séance à 10h17.

Donald Kenny
Donald Kenny
 Maire

Marieève Bouchard
Marieève Bouchard
 Directrice générale / secrétaire-trésorière

Moi, Donald Kenny, Maire de la Municipalité, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

